

p.B.66.11.32 - LH/ISE

Berne, le 14 mars 1991

Conférence sur le fédéralisme
Rapport final

1. Introduction

Du 18 au 22 février 1991 a eu lieu, à Lucerne, la première conférence sur le fédéralisme organisée par le DFAE dans le cadre du programme de coopération avec des Etats d'Europe de l'Est. L'objectif de cette conférence, mise sur pied avec l'aide de la Fondation pour la collaboration confédérale sise à Soleure, était de présenter aux participants en provenance de tous les pays de l'Europe centrale et de l'Est, à l'exception de l'Albanie, les multiples aspects du fédéralisme sur la base de l'exemple suisse. D'emblée il a été précisé aux participants qu'il n'était pas dans notre intention, en organisant cette conférence, de leur transmettre une recette. Le fédéralisme tel qu'il est pratiqué en Suisse n'est pas une panacée, il n'apporte pas nécessairement une réponse aux difficultés que connaissent les pays de l'Europe centrale et de l'Est. Toutefois, nous avons estimé que certains aspects concrets du fédéralisme suisse ainsi que les expériences faites en Suisse en matière de gestion de l'Etat pouvaient être utiles aux participants.

2. Les participants

La sélection des participants s'est faite par l'intermédiaire de nos ambassades dans les pays concernés. Les participants devaient de préférence être des personnalités directement concernées par les questions d'organisation institutionnelle de l'Etat, issues par exemple des instances gouvernementales, des administrations publiques, des partis politiques ou encore, le cas échéant, d'instituts universitaires et non universitaires. En outre, il avait été demandé que les participants ne proviennent pas tous des

capitales et des gouvernements centraux mais aussi des provinces et des autorités locales. Enfin, ils devaient maîtriser soit l'allemand, soit l'anglais.

Le tableau qui figure ci-après montre que cet objectif à été réalisé. Il convient toutefois de préciser que plusieurs participants n'ont pas qu'un seul domaine d'activité (par.ex. professeur et juge).

Domaines d'activité des participants à la conférence

Membres d'un parlement:	11
Représentants de partis politiques:	2
Membres d'un exécutif:	4
Juge:	1
Représentants du MAE:	3
Fonctionnaires d'autres ministères:	10
Professeurs ou représentants d'instituts non académiques:	4

Au total, 40 personnes avaient été invitées selon la clef de répartition suivante: URSS, CSFR et Yougoslavie, 8 participants de chaque pays; Hongrie, Pologne, Roumanie et Bulgarie, 4 participants par pays. Ce choix a été dicté par l'intérêt plus immédiat pour le fédéralisme qui existe dans les 3 premiers pays cités. En définitive, seuls 35 participants étaient présents à Lucerne. 4 Soviétiques et 1 Bulgare n'ont pas pu faire le déplacement en Suisse.

Les participants, dont une liste figure en annexe, étaient d'un très haut niveau. Et ce non seulement de par les fonctions qu'ils occupent dans leurs pays respectifs mais aussi en raison de leur participation très active aux discussions, de la qualité de leurs questions et de leur assiduité.

Des liens, que l'on peut qualifier d'amicaux, se sont très rapidement noués entre les participants des différents pays et entre les participants d'un même pays. Il n'y a que les participants en provenance de l'URSS qui ont fait quelque peu exception à cette constatation. En effet, ils étaient les seuls à se comporter en

tant que délégation. Cette attitude ainsi que peut-être leur manque de connaissances linguistiques expliquent leur isolement relatif dans le cadre de la conférence. L'ambassade de l'URSS à Berne a mis à la disposition des participants soviétiques un interprète, ce qui leur a permis de suivre l'ensemble de la conférence. Les organisateurs, quant à eux, ont fait installer un système de microphone et d'écouteurs indépendants afin que les chuchotements de l'interprète soviétique ne dérangent pas les autres participants.

A la demande des participants, une liste de noms et d'adresses privées des personnes présentes à Lucerne a été établie par les organisateurs et distribuée aux intéressés. Ceci témoigne, à l'évidence, de la bonne entente qui régnait entre les participants.

Enfin, il convient de relever que l'ensemble des frais de la conférence, y compris les billets d'avions, ont été pris en charge par le DFAE.

3. Les conférenciers

Les experts invités à venir à la conférence ont tous donné entière satisfaction. Plusieurs d'entre eux ont d'ailleurs spontanément fait part de leur intérêt à renouveler cet exercice et se sont déclarés prêts à participer en tant qu'experts lors d'une prochaine conférence analogue.

Il importe de souligner l'attention qu'il convient d'attacher au choix des experts. En effet, la haute qualité d'une conférence ne peut être assurée que si les conférenciers maîtrisent parfaitement leur domaine. Car, et Lucerne l'a démontré, seuls de véritables spécialistes pouvaient utilement répondre aux nombreuses questions souvent fort détaillées qui leur ont été posées par les participants.

4. La conférence

La conférence s'est déroulée conformément au programme qui figure en annexe. L'ouverture de la conférence par Monsieur le Conseiller fédéral René Felber a, sans aucun doute, été très appréciée par les participants ainsi que par les organisateurs d'ailleurs.

Dans un premier temps, les aspects fondamentaux du fédéralisme (histoire, institutions politiques) ont été présentés. Puis, la pratique du fédéralisme à l'aide de cas concrets tels que l'aménagement du territoire, la fiscalité ou encore les systèmes scolaires, pour ne citer que ces exemples, a été expliquée.

L'excursion au Tessin a permis aux participants de rencontrer et de s'entretenir avec des représentants d'une minorité linguistique. Cette visite a indubitablement donné une dimension supplémentaire fort enrichissante à la conférence. Enfin, lors du dernier jour, les participants ont eu l'occasion de s'exprimer sur les difficultés que rencontrent actuellement leurs pays ainsi que sur les principaux enseignements qu'ils ont retirés de la conférence.

Très rapidement, les participants ont saisi la complexité du système politique suisse; système qui n'est pas seulement basé sur des articles juridiques mais aussi sur des facteurs sui generis que l'on ne retrouve pas nécessairement dans d'autres Etats. En effet, la tolérance, le principe du consensus, une certaine culture politique, sont autant d'éléments qui ont forgé et qui continuent à forger le fédéralisme suisse. En outre, le fédéralisme suisse dans sa forme actuelle est le résultat d'un processus historique. Or, le temps est précisément un élément crucial qui fait défaut aux pays de l'Europe centrale et de l'Est ("we have no time for time").

La majorité des questions posées par les participants reflétaient naturellement les difficultés auxquelles leurs pays sont confrontés. Elles témoignaient des problèmes que pose la remise en question fondamentale d'un système politique et économique. On ne citera ici que certains exemples de questions qui pouvaient être

très précises et spécifiques ou de nature plutôt générale. Quelles sont les conséquences fiscales d'un déclassement de terrain? Comment peut-on freiner la spéculation immobilière? Quelles sont les solutions suisses au problème de l'énergie nucléaire? Est-ce que les partis politiques peuvent avoir une activité commerciale? Les fonctionnaires, doivent-ils être membres d'un parti politique? N'y a-t-il pas le risque en Suisse qu'un parti monopolise le pouvoir?

Parmi les principaux enseignements que les participants ont, selon leurs propres dires, tiré de cette conférence, on retiendra:

- la répartition des compétences entre la Confédération, les cantons et les communes,
- le degré d'autonomie des communes,
- la démocratie directe, les consultations populaires,
- la flexibilité de la législation suisse, et
- la péréquation financière.

La majorité des participants semble avoir tiré un profit réel de cette conférence. Leurs nombreux témoignages, au terme de la conférence, l'attestent.

Si cette conférence a été une réussite, le mérite en revient surtout aux participants eux-mêmes, aux experts et à toutes les autres personnes (interprètes, installateurs, etc...) qui ont participé à sa réalisation.

5. Suites de la conférence

De nombreuses requêtes de documentation (constitutions fédérale et cantonales, différentes lois, rapport sur la révision de l'article 116 de la Cst., etc...) ont été remises par les participants aux organisateurs. Ces derniers se chargeront directement de la transmission de ces documents.

Il ne fait guère de doute, de l'avis du soussigné, que l'expérience de Lucerne a été concluante et mérite d'être renouvelée sous une forme analogue ou dans un cadre différent. En effet, l'envoi, par exemple, d'experts suisses en matière de fédéralisme dans un pays ou dans une région de l'Europe centrale et de

l'Est pourrait être une alternative valable au "modèle" lucernois. A l'évidence, le besoin d'information de ces pays n'a certainement pas été épuisé par cette seule conférence.

Division politique III
Service de la politique de paix

Ulrich Lehner

Annexes: - Programme de la conférence
- Liste des participants

Copies avec annexes:

- Monsieur le Conseiller fédéral René Felber
- Monsieur le Secrétaire d'Etat Klaus Jacobi
- Division politique I
- Secrétariat politique
- aux membres du groupe de travail "volet politique":
MAT, API, AA, SCE, ÓRC, AVI, PR, MAP, BOR *ll*
- GRN, WI
- Ambassades de Suisse à Belgrade, Bucarest, Budapest, Moscou, Prague, Sofia, Varsovie

an	AVI							ala
Datum	20.3							
Visa	<i>ll</i>							
20. MRZ. 391								
Ref.	E.B. 75.77							